

**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION
DE L'ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE**

DEMANDE D'HÉBERGEMENT
Année universitaire 2020 - 2021

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS : MARDI 07 JUILLET 2020

CADRE A REMPLIR PAR L'ETUDIANT

(Tous les champs sont obligatoires)

Civilité : Mme M.

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de Sécurité Sociale :

Adresse actuelle :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

E-mail : @

PERSONNE Á CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Civilité : Mme M.

Nom : Prénom(s) :

Lien de parenté :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

E-mail : @

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Avez-vous déjà été logé(e) à l'ESPE ? OUI NON

Si OUI, précisez en quelle(s) années(s) :

Etes-vous inscrit(e) à l'ESPE ? OUI NON

Si OUI, précisez le parcours :

Si NON, précisez la composante de l'Université des Antilles ou l'établissement, et la formation suivie :

Possédez-vous l'attestation PSC1 (ex AFPS) : OUI NON

ENGAGEMENT DE LA CAUTION

Je soussigné(e) (**prénom(s) et nom de la caution**),

Résidant (**adresse complète – code postal - ville**),

M'engage à régler, sans délai et sans mise en demeure préalable, toute somme, aussi bien en principal qu'en accessoire dont

Monsieur ou Madame (**Prénom + nom du résident**)

Pourrait être redevable envers l'INSPE de l'Académie de la Guadeloupe.

Cet engagement est et demeurera valable pour toutes les créances de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe nées à l'encontre de cet étudiant(e) et ayant pour origine ou quelque cause que ce soit, son séjour dans la résidence de l'INSPE. Il en sera ainsi, notamment, pour celles résultant des redevances impayées ou des frais occasionnés par la remise en état après dégradation des locaux occupés.

Les créances ainsi déterminées pourront être réclamées par l'INSPE à tout moment sans que la personne mise en cause puisse valablement exciper la date de cette demande pour se soustraire à ses engagements.

J'ai par ailleurs pleinement enregistré la nature et l'étendue des obligations ainsi contractées et déclare y adhérer sans aucune réserve ».

Fait à (lieu) :

Le (date) :

Signature de la caution (*Faire précéder de la mention manuscrite : « lu et approuvé »*)

** Cette caution est exigée de tous les candidats, sans exception de situation. La personne qui se porte caution s'engage à payer les frais d'hébergement en cas d'insolvabilité de l'Etudiant. Elle doit résider dans les départements d'Outre-mer ou dans l'union européenne, être solvable majeure, jouir de ses droits civiques et ne doit pas être conjoint du candidat.*

L'Administration se réserve le droit de vérifier la solvabilité de la caution. Cet engagement de caution reste valable tant qu'un nouvel engagement de caution n'a pas été signalé par l'étudiant dans les mêmes conditions que celles indiquées dans ce dossier, et accepté par la Direction de l'INSPE.

L'étudiant ne peut se porter caution pour lui-même ou pour un autre étudiant

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Avis d'imposition ou de non-imposition des revenus de la famille (année 2018 sur revenus 2017)
- Photocopie de la carte nationale d'identité de l'étudiant
- Photocopie de la carte nationale d'identité de la caution
- RIB de l'étudiant
- RIB de la caution
- Photocopie de la notification de bourse

Logements susceptibles d'être attribués à l'INSPE*

Type de logement	Tarif mensuel	Cochez le ou les logement(s) souhaité(s) en hiérarchisant vos vœux
- 7 Chambres individuelles	220,00€	<input type="checkbox"/> vœux n°
- 12 Chambres en appartement (colocation non mixte)	220,00€	<input type="checkbox"/> vœux n°
- 2 Studios	350,00 €	<input type="checkbox"/> vœux n°
- 14 Chambres en dortoir** (7 chambres en dortoir fille et 7 chambres en dortoir garçon)	140,00€	<input type="checkbox"/> vœux n°

***NB : Informations données à titre indicatif, les logements sont attribués en fonction des disponibilités. Les tarifs ci-dessus mentionnés sont susceptibles d'évolution en cours d'année universitaire.**

RAPPEL : la date limite de retour des dossiers est fixée au vendredi 07 juin 2020

A ENVOYER OU À DÉPOSER À L'ADRESSE SUIVANTE :

**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION
DE L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE**

Services Financiers et Hébergement

Morne Ferret – BP 517 – 97178 LES ABYMES CEDEX

Tél : 0590 21 36 36 - Télécopie : 0590 21 36 39

E-mail : compta971@espe-guadeloupe.fr